

Couverture opaque de sécurité conforme à la norme NF P90-308*

La sécurité, ce qu'il faut savoir...

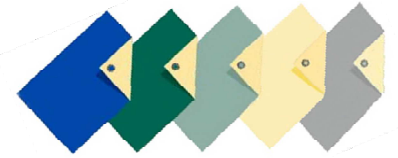
POUR QUELS BASSINS ?

Couverture de sécurité pour bassin enterré jusqu'à 13 x 6 m ou hors sol en bois jusqu'à 10 x 5 m*

* Tests réalisés par l'APAVE Sud Europe et le LNE



A la norme NF P90-308*



Cette couverture doit répondre à des impératifs de fabrication afin d'être à la norme de sécurité NF P90-308.
Bâche de sécurité pour piscine destinée à empêcher l'accès de la piscine aux enfants de moins de 5 ans.

Les couvertures d'hiver de sécurité ne s'adaptent pas sur :

- Les bassins enterrés de plus de 6 m de large et / ou de plus de 13 m de long (hors escalier) et les hors sols en bois de plus de 10 x 5
- Les piscines avec une échelle ou avec un bloc de filtration dépassant la hauteur des margelles
- Les bassins à débordement, les hors sols avec margelles de moins de 20 cm de large ou les semi-enterrées à moins de 70 cm du sol.
- Les bâches opaques sécurité ont un débordement périphérique de 30 à 40 cm par rapport aux dimensions intérieures du bassin, afin qu'elles reposent sur les margelles. **Bassin hors sols bois:** retombée 10 cm à 20 cm après margelles d'au moins 20 cm.

L'ENTRETIEN:

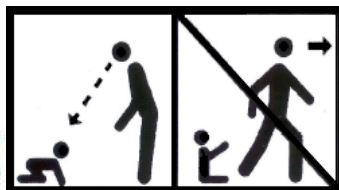
Veillez périodiquement (tous les mois) au parfait état de la bâche de sécurité et notamment à la solidité des différents accessoires de fixation (à remplacer immédiatement si défectueux ou usés).

Les pitons d'ancrage de la bâche doivent être installés sur un support suffisamment résistant (ex: dalle béton dosée à 350 kg/m² et d'épaisseur d'au moins 10 cm sur les renforts en bois pour les bassins hors sols).

Produit toutes saisons: pour garantir la sécurité, il est impératif de maintenir toute l'année le niveau d'eau à hauteur d'utilisation (2/3 des skimmers).

AVERTISSEMENT Cette couverture ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

Elle n'a pas non plus pour but de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants. Un enfant se noie en moins de 3 minutes ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.



Produit conforme à la norme NF P90-308*

Garantie 3 ANS**

*Attestation N°20469284a sur un bassin de 11x 5 avec escalier délivrée par l'APAVE Sud Europe.

*Attestation P102845-DE/2 sur un bassin hors sol en bois de 5,95 x 3,92. Attestation délivrée par le LNE

**Garantie du fabricant: Garantie 3 ans* dégressif hors accessoires,

Sous réserves d'une installation et d'une utilisation conforme à celle précisée dans la notice d'utilisation et à un usage normal.

Sont exclus du cadre de cette garantie les dégâts dus à des conditions météorologiques extrêmes : vents violents, chutes de neige ou de grêle. Au-delà de 10 cm de neige ou de 70 km/h de vent, contrôlez la bâche.



MANIPULATION & COLISAGE:

MANIPULATION:

- Ouverture : 5 minutes*
- Fermeture : 8 minutes*

*2 personnes et en fonction de la dimension de bassin.

CONDITIONNEMENT:

- En caisse carton.
- Poids total au m²: + ou - 600 g.



*Voir conditions générales de vente.